

Conditions tarifaires applicables aux opérations avec la clientèle

Tarif Hors Taxes au 4 Avril 2016

Frais de contrat

Frais de dossier	
Matériel bureautique et communication	Minimum 46€
Autre équipement	Nous consulter
Frais de prise en gage	165€
Frais de prise en nantissement	315€
Frais de publication au greffe ¹⁾	39€
Autres frais de prise de garantie	Minimum 39€

Frais de gestion

Changement de domiciliation bancaire ⁶⁾	33€
Changement d'adresse ^{2) 6)}	24€
Changement de dénomination sociale ^{2) 6)}	33€
Copie de contrat et de toutes pièces	48€
Duplicata de facture, d'échéancier, de RVF	25€
Duplicata de certificat de cession	39€
Circularisation des commissaires aux comptes	148€
Gestion de subventions ⁵⁾	Minimum 325€
Facturation à l'échéance	230€
Frais de gestion des sinistres ⁴⁾	262€
Changement de mode de paiement (prise en charge)* ³⁾	162€
Changement de quantième*	141€
Réaménagement de contrat*	558€
Transfert de contrat (par contrat transféré)*	248€
Recherche diverse	Minimum 62€
Attestation diverse	46€
Communication d'un décompte de solde anticipé	60€
Modification ou mainlevée de garantie*	187€

*sous réserve d'acceptation du bailleur

Frais de recouvrement

Frais de représentation sur impayés	15,45€
Pénalités de retard	10%
Taux d'intérêt de retard	Cf. conditions générales du contrat
Frais de dossier de recouvrement	Minimum 90€
Indemnité forfaitaire	40€

1) En cas de sous-location ou de co-location, les frais sont applicables par inscription sur la base du nombre de parties concernées.

2) Dans le cas où le changement induit une modification de l'inscription au greffe, les frais de publicité seront facturés en sus.

3) Dans le cas où le nouveau mode de paiement n'est pas le prélèvement, l'échéance est majorée de 2%.

4) En cas de sinistres réparables, les frais sont ramenés à 64€.

5) En cas de multi-versements de l'organisme, les frais sont de 485€.

6) En cas de défaut d'information, des frais de 48€ sont facturés en sus.